

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2008

OBJET
<i>de la Délibération</i>

EXTENSION DE LA CANTINE DE L'ECOLE ALBERT CAMUS AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Date de convocation du Conseil Municipal

11 décembre 2008

Date d'affichage : 11 décembre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER
Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme LE STRAT, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, M. MOUHAOU, M. PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BARON à M. MARCHAND

Absente excusée

Mme RAMEL-FLAGEUL

EXTENSION DE LA CANTINE DE L'ECOLE ALBERT CAMUS AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Rapport de Henri LE DORZE

Le conseil municipal du 28 mai 2008 a autorisé le maire à signer les marchés de travaux pour l'extension de la cantine de l'école Albert Camus .

En cours d'exécution, il est apparu des besoins non prévus initialement entraînant des travaux supplémentaires .

Lot 8 – revêtement de sols faïences – entreprise MOISAN
Création d'une trappe d'accès au vide sanitaire pour faciliter l'entretien ultérieur pour un montant de 240.00 € HT (287.04 € TTC).

Lot 10 – chauffage, plomberie sanitaires – entreprise FRIMALEC
Ajout d'un sanitaire pour enfant pour un montant de 523.56 € HT (626.20 € TTC)

Lot 11 – Electricité – entreprise HENO.
Changement des 6 luminaires existants afin d'uniformiser l'éclairage pour un montant de 495.00 € HT (592.02 € TTC) .

La commission d'appel d'offres réunie le 4 décembre 2008 a émis un avis favorable à la passation de ces avenants.

Nous vous proposons :

- D'accepter des avenants suivants :
 - Lot 8 avenant de 240 € HT avec l'entreprise MOISAN
 - Lot 10 avenant de 523.56 € HT avec l'entreprise FRIMALEC
 - Lot 11 avenant de 495.00 € HT avec l'entreprise HENO,
- D'autoriser le maire à les signer.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à PONTIVY, le 18 décembre 2008

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**